

Dispositif d'accompagnement des enseignants référents par les MAT et les formateurs

Dans le cadre du suivi et de l'accompagnement des enseignants référents, les **Maîtres d'Accueil Temporaire** participent au dispositif mis en place par l'inspection des écoles françaises de Madagascar.

L'objectif principal de ce dispositif est de diversifier les procédures d'accompagnement des enseignants référents. Cet accompagnement existe sous plusieurs formes :

- Formation, suivi du dispositif et visites selon les besoins par les conseillers pédagogiques et l'EMFE. Chaque binôme Référent/ MAT est associé à l'un de ces formateurs.
- Rencontres référents / Maîtres d'Accueil Temporaire sur temps scolaire ou hors temps scolaire selon des besoins identifiés au préalable, dans la classe du MAT ou du référent. La nature des aides est variable : observation de séances, échanges, mutualisation, construction d'outils, mise en œuvre de projets de classe... Les moments de concertation peuvent être pris sur les 108 heures.

Organisation avec les Maîtres d'Accueil Temporaire :

⇒ Dès le début de l'année, le référent et le MAT définissent des axes de formation à partir de besoins bien identifiés au préalable. Ils établissent un calendrier prévisionnel des rencontres, complètent le **Document de suivi du partenariat MAT/référent**, (disponible sur le site) et l'envoient au formateur associé (Conseiller pédagogique ou EMFE).

⇒ Dès que les dates des rencontres sont définitives, il est indispensable de prévenir les Directeurs des écoles concernées et de mettre les messages en copie au formateur associé. Les accueils se font sur une demi-journée maximum. L'observation de classe est toujours suivie d'un échange en dehors de la classe (les directeurs prévoiront de décharger les enseignants).

⇒ A l'issue de chaque rencontre, le document de suivi est complété et envoyé au formateur associé.

⇒ En fin d'année, le dispositif est évalué par le référent d'une part et le MAT d'autre part. Une rencontre entre tous les MAT et les référents permettra d'établir un bilan du dispositif et d'envisager de nouvelles perspectives de travail.